

Service Financier  
Date : 04 Décembre 2018

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2019 DE LA VILLE.**

#### **OBSERVATIONS GENERALES**

Ce projet de Budget Primitif 2019 est élaboré dans un contexte national structuré par le deuxième projet de budget du quinquennat présidentiel. Le Projet de Loi de Finances 2019 s'inscrit dans la continuité du PLF 2018, intégrant l'effort de réduction du déficit public et de la maîtrise des dépenses demandé à tous les acteurs publics. Des incertitudes demeurent, en particulier concernant le devenir de la Taxe d'Habitation et les conditions de compensation de sa suppression, dans l'attente de la refonte de la fiscalité locale prévue l'an prochain.

Ce budget intègre les directives et les principes qui ont fait l'objet du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) tenu en séance du conseil municipal du 07 Novembre dernier, rapport qui reprend, conformément aux obligations de la loi NOTRe, les éléments de réflexion, de détails et de justificatifs pour les points principaux qui ne feront pas l'objet d'une nouvelle reprise dans la présente note.

Les Elus assument le maintien des taux des trois taxes locales (*Taxe d'Habitation 20,50%*, *Taxe Foncière Bâtie 30,34%*, *Taxe Foncière Non Bâtie 73,72%*) ainsi que le non recours à l'emprunt, reposant sur des principes caractérisant une gestion volontariste et rigoureuse, ainsi que sur une prospective à long terme pour conserver une situation saine et optimisée pour le financement des investissements.

Le cumul des sections de fonctionnement et d'investissement représente un budget total de 23 470 000 Euros (*contre 23 121 000 € en 2018*), soit une majoration de 349 000 Euros (*ou + 1,51%*) provenant principalement de la section de fonctionnement.

Par ailleurs, pour l'exercice **2019**, l'épargne brute (EB) et l'épargne nette du Budget Primitif seraient de l'ordre respectivement de **2 168 000 Euros** et **2 118 000 Euros** (*arrondi supérieur - contre respectivement 2 128 000 € et 2 048 000 € pour le budget primitif 2018*), soit une légère augmentation de 1,88% (*ou ~40 000 €*) de l'EB.

## I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (détail à partir de la page 15 pour les dépenses et de la page 18 pour les recettes)

La section de fonctionnement d'un montant total de 19 270 000 € (contre 19 000 000 € en 2018) connaît une augmentation de 270 000 € soit +1,42% (contre +0,96% pour le BP 2018).

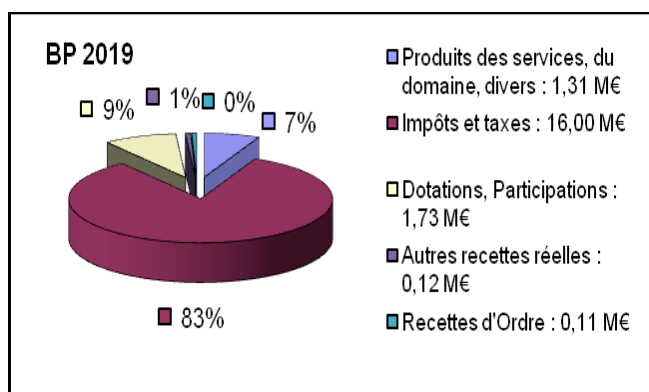
### A / RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 19 270 000 € se structurent essentiellement autour de deux pôles, en opérations réelles et en opérations d'ordre.

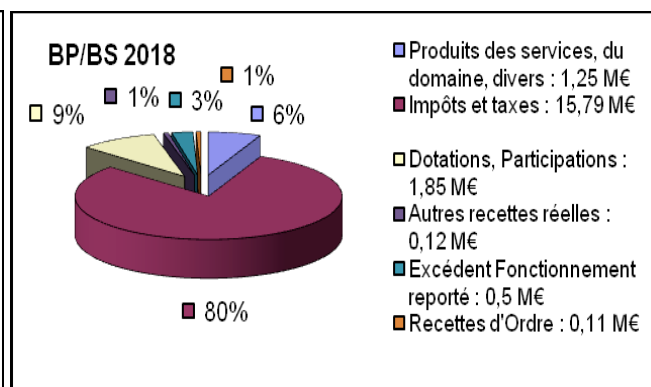
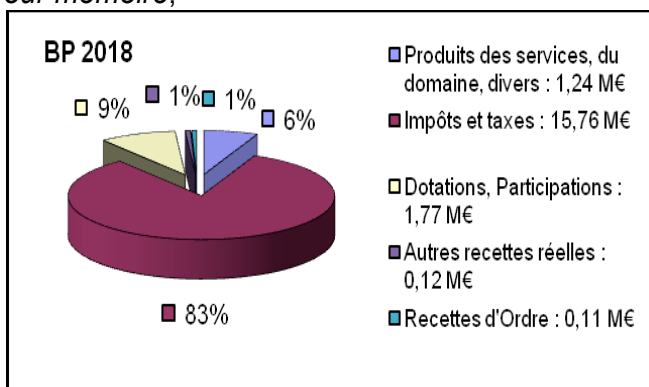
Les recettes réelles augmentent en 2019 d'environ 270 500 € ou +1,43%. La majoration provient essentiellement des ressources fiscales d'environ 246 000 € et des produits des services et domaine d'environ 70 000 €.

Ces recettes s'établissent comme suit :

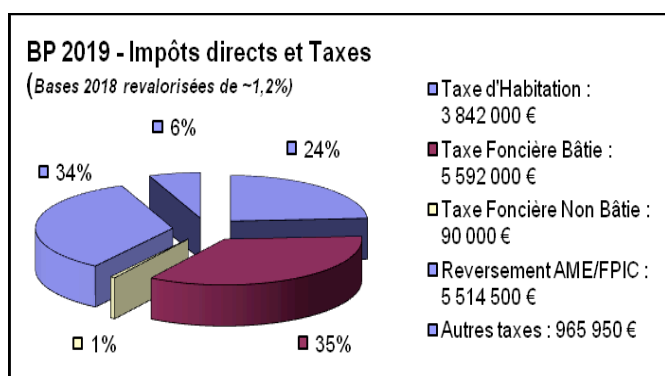
	BP 2019	BP 2018	ROB 2019	BP/BS 2018	BP/BS 2017
Atténuation des charges (Chapitre 013)	7 000 €	7 000 €	7 000	7 000 €	8 000 €
Produits des services, domaine, divers (Chapitre 70)	1 313 850 €	1 243 410 €	1 303 000	1 250 910 €	1 208 160 €
Impôts et Taxes (Chapitre 73)	16 004 450 €	15 758 250 €	16 004 000	15 791 250 €	15 666 150 €
Dotations et participations (Chapitre 74)	1 725 830 €	1 767 480 €	1 651 000	1 853 880 €	1 779 440 €
Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)	68 110 €	72 310 €	67 000	72 310 €	64 110 €
Excédent de fonctionnement reporté ou anticipé (Cpt 002)	0 €	0 €		500 000 €	1 000 000 €
Produits Financiers et Exceptionnels (Op.Réelles) (C76-77)	38 760 €	39 050 €	41 000	39 150 €	45 840 €
<b>S/Total des recettes directes (+1,43%)</b>	<b>19 158 000 €</b>	<b>18 887 500 €</b>		<b>19 514 500 €</b>	<b>19 771 700 €</b>
Travaux en régie (ordre)	100 000 €	100 000 €	100 000	100 000 €	100 000 €
Produits Exceptionnels (ordre patrimoniales)	12 000 €	12 500 €		12 500 €	15 300 €
<b>TOTAL GENERAL (+1,42%)</b>	<b>19 270 000 €</b>	<b>19 000 000 €</b>		<b>19 627 000 €</b>	<b>19 887 000 €</b>



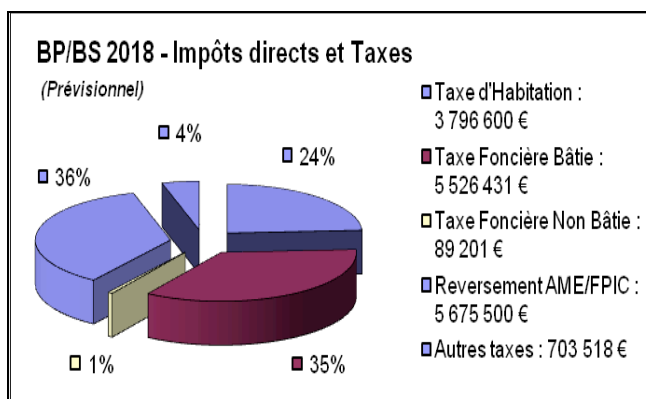
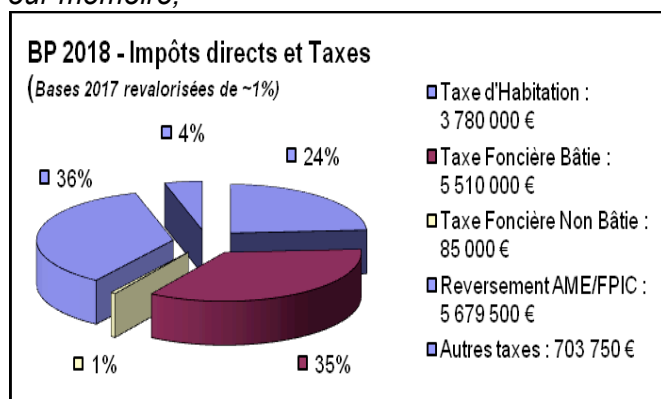
Pour mémoire,



➤ **Les impôts directs et taxes (Chapitre 73) sont de 16 004 450 €** contre 15 758 250 € pour le BP 2018. Ils progressent de 246 200 € soit +1,56% par rapport au BP 2018. La hausse provient notamment de la régularisation faite au BS 2018 (+37 000 €) puis de la revalorisation forfaitaire prévisionnelle à hauteur de 1,2% des bases de taxes locales (+ 112 000 €) dans l'attente du coefficient définitif fixé par l'Etat ; ainsi qu'une majoration de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (+ 67 000 € suite à l'intervention du Cabinet CTR) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (+28 000 €).



Pour mémoire,



a) Les **taxes locales s'élèvent à 9 524 000 €** et progressent de 149 000 € par rapport au BP 2018 (9 375 000 €). Toutefois, la progression n'est que de 112 000 € si l'on se réfère uniquement au BP/BS 2018 (9 412 000 €).

		T.H.	Variation	T.F.B.	Variation	T.F.N.B.	Variation	
2019 Prévisionnel	BASE	18 742 240	1,20%	18 433 580	1,20%	122 452	1,20%	
	TAUX	20,50%		30,34%		73,72%		
	PRODUIT	3 842 159	45 559	5 592 748	66 317	90 272	1 071	9 525 179
	<b>Arrondi</b>	<b>3 842 000</b>		<b>5 592 000</b>		<b>90 000</b>		<b>9 524 000</b>
2018 Prévisionnel	BASE	18 520 000		18 215 000		121 000		
	PRODUIT	3 796 600		5 526 431		89 201		9 412 232
2017 Réal	BASE	18 127 112		18 050 399		114 780		
	PRODUIT	3 716 058		5 476 491		84 616		9 277 165
2017 Prévisionnel	BASE	18 299 000		17 986 000		114 700		
	PRODUIT	3 751 295		5 456 952		84 557		9 292 804

b) La prévision de la **Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.)** s'élève à **380 000 €** pour 2019, soit une majoration de 28 000 € par rapport au BP 2018. Pour mémoire, l'AME a décidé de maintenir jusqu'en 2019 le montant de la DSC attribué nominativement en 2016 et de procéder à sa revalorisation annuellement au regard des critères retenus (*population DGF, Potentiel Financier/revenu par habitant, croissance économique, km de voirie, dépenses de fonctionnement, logements sociaux*). Le principe devra être revu pour le BP 2020.

Amilly	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
D.S.C.	380 000	387 211	353 830	352 023	511 345	546 680	700 870
Variations N/N-1	-7 211 -1,86%	33 381 9,43%	1 807 0,51%	-159 322 -31,16%	-35 335 -6,46%	-154 190 -22,00%	0 0,00%

c) Le montant de l'**Attribution de Compensation (A.C.)** a été maintenu à son niveau du BP/BS 2018, soit **5 134 500 €** (hors nouvelle mutualisation) et une baisse de 4 000 € par rapport au BP 2018, suite à la nouvelle compétence « Fourrière animale » prise en compte par l'AME. A ce jour, la CLECT (*Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées*) ne s'est toujours pas réunie à ce sujet, nous ne savons pas ce qu'il en sera.

Amilly	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
A.C.	5 134 497,68	5 138 497,68	5 138 497,68	5 138 497,63	5 195 997,63	5 221 536,72	5 221 536,72
Variations N/N-1	-4 000 0,08%	0 0,00%	0 0,00%	-57 500 -1,11%	-25 539 -0,49%	0 0,00%	0 0,00%

Pour rappel : Transferts de - 24 474 € Sivlo / -1 065 € CMS pour 2015 ; - 57 500 € Sicam pour 2016.

d) Quant au F.P.I.C., partie « reversement », il s'élève à **187 000 €**, soit une baisse de 2 000 € par rapport au BP 2018 et il est maintenu à son niveau de réalisation 2018 dans l'attente des décisions qui seront arrêtées dans le PLF 2019. Toutefois, la Ville reste « débitrice » au niveau du F.P.I.C global conformément au tableau ci-dessous.

Amilly	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Part Reversement	187 000	186 459	188 935	166 588	128 497	95 400	12 109
Variations N/N-1	541	-2 476	22 347	38 091	33 097	83 291	-7 608
F.P.I.C. Total	-50 000	-48 916	-42 161	-7 688	13 942	19 413	-37 950
Variations N/N-1	-1 084	-6 755	-34 473	-21 630	-5 471	57 363	-37 950

Pour ce qui concerne les autres recettes fiscales, elles n'appellent pas d'observations particulières car elles demeurent stables.

➤ **Les dotations et participations (Chapitre 74) passent de 1 767 480 € en 2018 à 1 725 830 € en 2019**, soit une diminution de 41 650 € (-2,36%). Cette baisse réside principalement dans la D.G.F., ainsi que des ajustements en interne dans ce chapitre.

La principale diminution provient de **la DGF**. Budgétairement, elle passe de 423 000 € à **347 000 €**, soit une diminution de l'ordre de 76 000 € par rapport au BP/BS 2018 (*baisse de 49 000 € par rapport au BP 2018 avant régularisation au BS 2018*). Les critères retenus sont ceux fixés par la Loi de Finances pour 2018 (*composantes population et écrêtement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement*), et ce dans l'attente de la transmission des éléments aux Communes.

AMILLY	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Prévisionnel arrondi 2019
<b>D.G.F.</b>	<b>1 640 955 €</b>	<b>1 501 632 €</b> (-8,49%) (-139 323 €)	<b>1 095 645 €</b> (-27,04%) (-405 987 €)	<b>741 433 €</b> (-32,33%) (-354 212 €)	<b>496 369 €</b> (-33,05%) (-245 064 €)	<b>423 059 €</b> (-14,77%) (-73 310 €)	<b>347 000 €</b> (~ -17,98%) (-76 059 €)

Pour ce qui concerne les compensations versées par l'Etat liées aux exonérations de taxes (*Taxe d'Habitation principalement*), elles s'élèvent à **400 000 €**, sont stables par rapport au BP 2018 et correspondent au niveau des réalisations (arrondies) de 2017 ; à noter la difficulté de spéculer sur les bases relatives aux personnes/familles de condition modeste (*même si les exonérations étaient en hausse sur 2018*).

Il est à remarquer également :

- une réévaluation des aides accordées par la DRAC et le Département pour les Tanneries à hauteur de +41 000 € par rapport au BP 2018 (*dotations de base*), dans l'attente des attributions qui seront fixées par arrêtés sur 2019 (*respectivement +23 000 € et +18 000 €*) ;
- l'inscription de +30 000 € relative à la subvention annuelle accordée par le Département au titre de la labellisation de l'espace naturel des Savoies et Népruns, qui avait fait l'objet d'une régularisation pour partie au BS 2018 ;
- un réajustement à la baisse du FCTVA de fonctionnement qui passe de 35 000 € à 20 000 € ;
- la suppression des TAP et donc des participations de l'Etat (-70 000 €) et de la CAF (-35 000 €) ;
- la fin du dernier contrat aidé début 2019 et donc de la participation de l'Etat ;
- une légère majoration des attributions CAF qui passent de 543 000 € à 564 000 €, sachant que la perte due au titre des TAP est absorbée par la hausse des prestations attendues pour les services de la Petite Enfance (principalement le multi-accueil). Il est précisé que, tant pour la CAF que pour l'Etat, n'ont pas été prises en compte, pour ce budget, les prestations attendues suite à l'ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) toute la journée du Mercredi (3 options), au regard de l'insuffisance d'informations pertinentes pour évaluer exactement le montant attendu et l'absence d'avenant signé à ce jour.

Pour ce qui concerne les autres recettes, elles n'appellent pas d'observations particulières car elles demeurent quasi stables.

➤ **Les produits des services (Chapitre 70), qui s'élèvent à 1 313 850 Euros (contre 1 243 410 Euros pour le BP 2018),** augmentent de 70 440 Euros soit +5,67 %. Cette hausse prend en compte la majoration des tarifs des prestations de l'ordre de 1,5% et l'ajustement des crédits en fonction des réalisations 2018 et prospectives 2019. Il convient toutefois de noter une hausse des redevances à caractère scolaire (*cantine ~25 000 €*), sportives (*piscine ~16 000 €*) et sociales (*garderies périscolaires ~24 000 €*) ; ainsi que la suppression des recettes de cotisations « Médiathèque » suite à la gratuité décidée par l'AME (-4 800 € BP 2018, Réalisations 2016 et 2017 : environ 8 000 € par an).

➤ Concernant les **autres recettes réelles et les opérations d'ordre**, celles-ci n'appellent pas d'observations particulières. Quant aux revenus des immeubles, qui passent de 71 400 € à 67 200 € pour 2019, ils connaissent une légère diminution suite à la cession bâtie du Cabinet Médical Rue Vincent Scotto (-9 600 €), baisse pour partie absorbée par la majoration des recettes prévisionnelles de locations privées de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

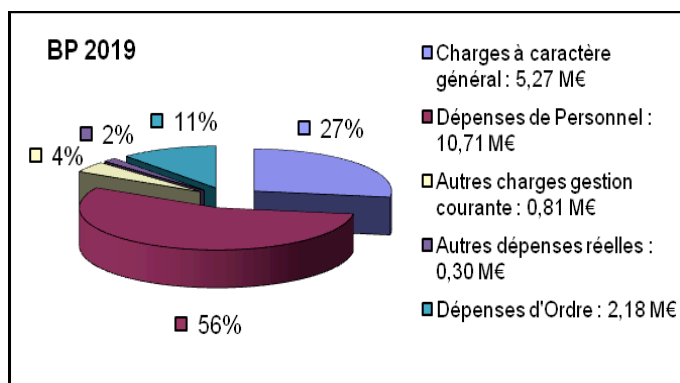
## B / DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de 19 270 000 Euros sont réparties à hauteur de 17 090 000 Euros pour les Opérations Réelles et 2 180 000 Euros pour les Opérations d'Ordre.

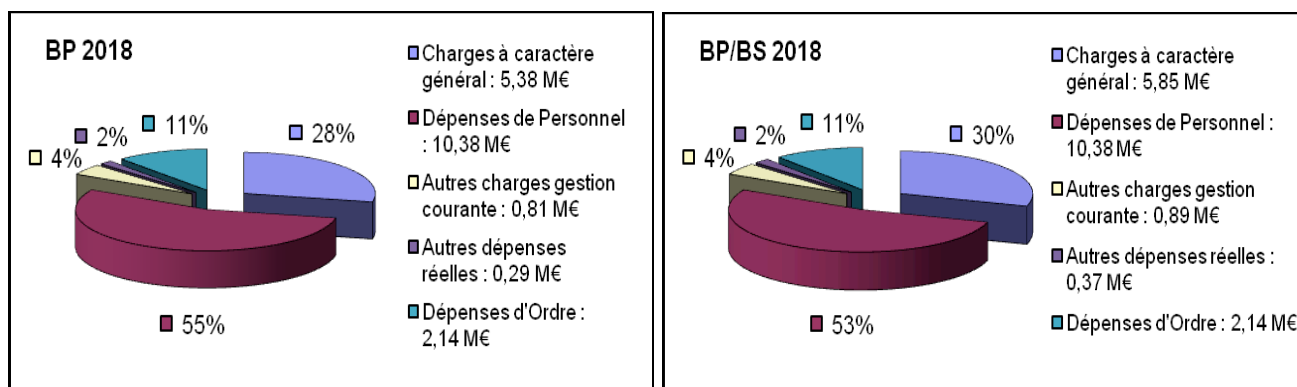
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **17 090 000 Euros** et sont en hausse de **230 000 Euros** (soit +1,36%) par rapport au BP 2018 (16 860 000 €).

Ces dépenses s'établissent comme suit :

	BP 2019	BP 2018	ROB 2019	BP/BS 2018	BP/BS 2017
Charges à caractère général (Chapitre 011)	5 274 100 €	5 383 900 €	5 201 000	5 846 810 €	6 011 140 €
Dépenses de Personnel (Chapitre 012)	10 707 000 €	10 376 000 €	10 707 000	10 376 000 €	10 387 000 €
Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	809 600 €	806 000 €	799 000	891 800 €	957 260 €
Charges exceptionnelles (Op.Réelles) (Chapitre 67)	52 200 €	55 100 €	52 000	125 990 €	153 000 €
Dépenses imprévues/Atténuations de produits (022-014)	247 100 €	239 000 €	247 000	246 400 €	238 600 €
<b>S/Total des recettes directes (+1,36%)</b>	<b>17 090 000 €</b>	16 860 000 €		17 487 000 €	17 747 000 €
Opérations d'Ordre (Dotation aux amortissements)	680 000 €	640 000 €	680 000	640 000 €	640 000 €
Prélèvement pour le financement des investissements	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000	1 500 000 €	1 500 000 €
<b>TOTAL GENERAL (+1,42%)</b>	<b>19 270 000 €</b>	19 000 000 €		19 627 000 €	19 887 000 €



Pour mémoire,



➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 5 274 100 euros**, c'est-à-dire qu'elles connaissent une diminution de 109 800 euros (ou -2,04%) par rapport au BP 2018 (5 383 900 €).

Les crédits 2018 ont fait l'objet d'ajustements (*baisse, majoration, modulation interne*) au vu des prévisions et réalisations, en les modulant en fonction des besoins réels, des projets pour le budget 2019 et son équilibre (*hors reprise de la quote-part non affectée du résultat excédentaire de l'exercice 2017 inscrit au BS 2018*).

Ainsi, la baisse du BP 2019 résulte notamment de la baisse des consommables (~21 000 €), des fournitures diverses et d'entretien (~63 000 €), des prestations d'entretien (~53 000 €), des prestations diverses (~65 000 €)...

A noter une hausse des prestations de services (~+50 000 €), due au contrat de nettoyage de la voirie mis en place sur 2018 (*prévisionnel 100 000 €*), des crédits alloués pour les honoraires des artistes pour le Centre d'Art Contemporain (~ +39 000 €)...

Notons également un changement par rapport au R.O.B 2019, à savoir le maintien des crédits sur le budget de la Ville pour les ouvrages de la Médiathèque (55 000 €), crédits qui feront normalement l'objet d'un remboursement sous fonds de concours de l'AME sur 2019 dans l'attente de régularisation de ce dossier.

➤ **Les charges de personnel (Chapitre 012) sont prévues pour un montant de 10 707 000 euros** contre 10 376 000 € en 2018. Elles connaissent une augmentation de 3,19% (+331 000 €). Toutefois, il est à noter un réajustement du prévisionnel sur l'exercice 2018 au vu des réalisations.

Le montant de la masse salariale est réparti à hauteur de 10 692 000 euros pour les charges de personnel et 15 000 euros pour les frais de mutualisation liés aux autorisations d'urbanisme. Cette somme correspond au montant mentionné dans le ROB. Elle a fait l'objet d'une analyse exhaustive.

Les charges de personnel correspondent à un effectif budgétaire prévisionnel au 01/01/2019 de 341 agents, correspondant à 199 titulaires et 142 non titulaires

Elles intègrent notamment la revalorisation du plafond du taux des Accidents du Travail (+0,59%), de la valeur du SMIC (+0,5%), le gel du point d'indice, l'évolution du PPCR (*Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations*) et la mise en place du RIFSEEP (*Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel*), l'impact des évolutions de carrières (départs, recrutements, mobilité)....

Le ratio des dépenses de personnel s'élève à **63,02** % des Dépenses Réelles de Fonctionnement, contre **61,91** % pour le BP 2018.

Pour ce qui concerne la mutualisation actuelle, relative aux instructions des autorisations d'urbanisme, et hors mutualisation future (« *Marchés Publics* » en cours d'analyse), la dépense prévue passe de 22 000 € à 15 000 € pour 2019, soit une baisse de 7 000 €.

Année	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018 au 29/11/18	Prévisionnel 2016	Prévisionnel 2017	Prévisionnel 2018	Prévisionnel 2019
Chapitre 012 (Avec AME)	10 030 724,91 €	10 133 434,96 €	10 513 348,74 €	9 636 478,18 €	10 342 000 €	10 527 000 €	10 376 000 €	10 707 000 €
Evolution	2,14%	1,02%	3,75%		0,90%	1,79%	-1,43%	3,19%

➤ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et charges exceptionnelles (chapitre 67) représentent 861 800 €** contre 861 100 € l'année précédente, soit une quasi reconduction des crédits. Ces dépenses n'appellent pas d'observations particulières hormis un ajustement au regard des prévisions/réalisations de 2018 et de mouvements en interne entre chapitres.

A noter toutefois :

- une majoration de 4 000 € de la subvention allouée aux J3 Sports et l'inscription nouvelle d'une subvention de 3 000 € pour Amilly Rallye l'Europe (Italie) ;
- la baisse de cotisation relative au FIPHFP (*Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées*) qui passe de 15 200 € à 5 000 € (*soit -10 200 €*), ainsi que la suppression de notre contribution directe pour Chilleurs Aux Bois de 4 000 € (*nouvelle compétence AME*), ce qui permet d'absorber la majoration des frais de scolarité de 10 000 € passant de 45 000 € à 55 000 € (*+10 000 €*) ;
- une majoration de l'ordre de 10 000 € pour des droits d'entrée concernant des activités municipales et droits d'accès à des sites informatiques.

➤ **Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 242 100 €**, contre 234 000 € au BP 2018, soit une légère augmentation de 8 100 € (ou 3,46%). Cette hausse s'explique essentiellement par l'ajustement des écritures comptables établies au titre du FPIC (Fonds de Péréquation) pour la partie « prélèvement » : il a été prévu un solde prévisionnel négatif de 50 000 € à la charge de la Ville (*Base réalisation 2018, dans l'attente des décisions qui seront arrêtées dans le PLF 2019 définitif*).



Amilly	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Part Prélèvement	237 000	235 375	231 096	174 276	114 555	75 987	50 059
Variations N/N-1	1 625	4 279	56 820	59 721	38 568	25 928	16 601
F.P.I.C. Total	-50 000	-48 916	-42 161	-7 688	13 942	19 413	-37 950
Variations N/N-1	-1 084	-6 755	-34 473	-21 630	-5 471	57 363	-37 950

➤ Les opérations d'ordre s'élèvent à 2 180 000 € et comprennent la dotation aux amortissements (680 000 €) ainsi que le prélèvement pour le financement des investissements (1 500 000 €).

Concernant les amortissements, ils connaissent une hausse de 40 000 € par rapport au BP 2018 liée aux matériels (Matériels 617 000 €, Subventions versées 63 000 €) et ont été estimés sur la base d'une hypothèse haute.

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
709 000 €	623 000 €	730 000 €	730 000 €	640 000 €	640 000 €	680 000 €
7,91%	-12,13%	17,17%	0,00%	-12,33%	0,00%	6,25%

L'ensemble des dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) atteint 17 770 000 €uros, ce qui permet, face aux 19 270 000 €uros de recettes, de dégager un prélèvement de 1 500 000 €uros.

Pour mémoire, cet autofinancement est maintenu à son niveau de 2016, 2017 et 2018, après avoir connu pour mémoire deux baisses successives en 2015 puis 2016 (soit -1 200 000 € sur deux ans ou -44,45%) :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
2 700 000 €	2 700 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
0,00%	0,00%	-25,93%	-25,00%	0,00%	0,00%	0,00%

## II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT (détail à partir de la page 20 pour les dépenses et de la page 22 pour les recettes)

La section d'investissement s'élève à 4 200 000 €uros (contre 4 121 000 € en 2018) et présente une légère augmentation de 79 000 €uros ou +1,92% (-1,67% pour le BP 2018).

### A / RECETTES D'INVESTISSEMENT

La hausse des ressources provient principalement de l'augmentation des crédits de cessions qui permet d'absorber la diminution des subventions d'équipement à recevoir ; ainsi que d'une légère majoration de l'autofinancement (amortissements) et des fonds d'investissement (FCTVA).

Les recettes d'investissement s'établissent à **4 200 000 €** et comprennent :

⇒ **Des recettes réelles pour 2 000 000 €** (contre 1 961 000 € en 2018, soit +39 000 € ou +1,99%) :

➤ **Les dotations 1 310 000 € (chapitre 10)**, en légère augmentation de 50 000 € par rapport au BP 2018 (1 260 000 €), avec un Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 1 155 000 € (+45 000 € par rapport au BP 2018), et d'une Taxe d'Aménagement pour 155 000 € (+5 000 € par rapport au BP 2018).

➤ **Les subventions d'investissement (chapitre 13) pour 471 730 €**, en diminution de 135 270 € par rapport au BP 2018 (607 000 €), relatives à des opérations en cours soit 282 630 € de l'Etat (Fonds de soutien 2018 : 127 400 € pour le Restaurant scolaire de Viroy ; DRAC : 155 230 € pour le Moulin Bardin), 174 100 € du Département liés aux programmes en cours (150 000 € Orgue Saint Firmin, 20 000 € site des Népruns et Savoies, 4 100 € solde église de Saint Firmin) ; sans oublier la subvention annuelle relative aux produits des amendes de police (15 000 €).

➤ **Les opérations pour compte de tiers (comptes 45) s'élèvent à 38 000 €** (soit - 52 000 € par rapport au BP 2018) et correspondent :

- à des **opérations sous mandat pour 18 000 €** (contre 70 000 € au BP 2018), provenant du remboursement par l'AME des travaux concernant principalement les réseaux d'eaux pluviales et eaux usées pour les travaux de voirie mis au programme 2019. Cette somme a été inscrite pour permettre une liquidation comptable au démarrage de l'opération le cas échéant dans l'attente de l'estimation financière réelle des travaux pour le rond-point/parking Rue de la Fontaine ;

- à des **travaux effectués d'office pour le compte de tiers pour 20 000 €** (enveloppe), provenant du remboursement par des tiers défectueux de travaux engagés par la Ville dans le cadre d'une procédure d'urgence.

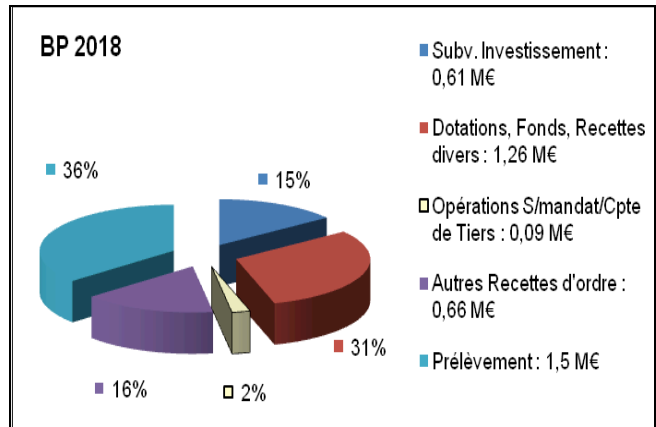
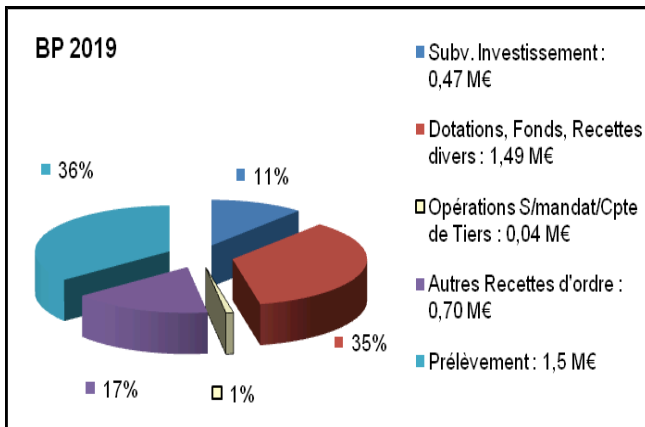
➤ **Les produits des cessions d'immobilisations (terrains/matériels) pour 180 270 €** (contre 4 000 € en 2018). Cette recette réside principalement dans la cession du bâtiment Rue Vincent Scotto (cabinet médical) à hauteur de 175 000 € ; ainsi que des cessions/échanges de terrains à hauteur de 4 000 € (Népruns et Savoies, Rue des Goths).

⇒ **Des recettes d'ordre pour 2 200 000 €** (contre 2 160 000 € en 2018, soit +40 000 € ou +1,85%) :

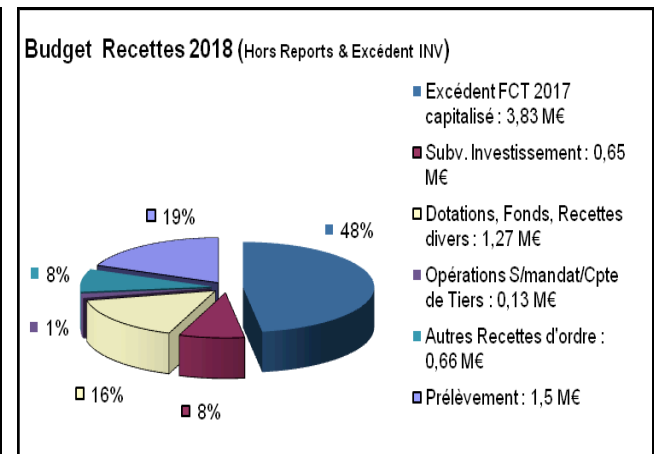
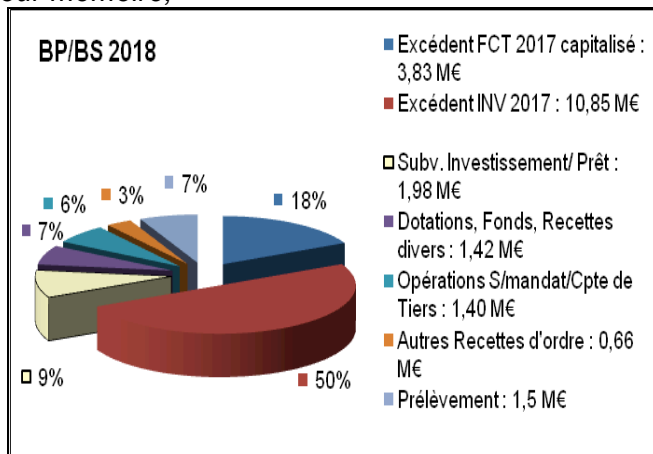
➤ Prélèvement de **1 500 000 €** (maintien BP 2018) ;

➤ Amortissements pour **680 000 €** (Hausse Matériels (577 000 €), Maintien Subventions versées (63 000 €)) ;

➤ Opérations d'intégration patrimoniales pour **20 000 €** (maintien BP 2018).



Pour mémoire,



## B / DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** s'établissent à **4 200 000 €** (contre 4 121 000 € en 2018, soit + 79 000 € ou +1,92%) et comprennent des dépenses réelles à hauteur de 4 068 000 € (contre 3 988 500 € en 2018, soit une hausse de +79 500 € ou +1,99 %) et des dépenses d'ordre de 132 000 € (contre 132 500 € soit une baisse de 500 €).

Toutefois, il est précisé que ces dépenses concernent des **acquisitions et travaux à hauteur de 3 993 000 €** (contre 3 966 500 € pour le BP 2018, soit + 26 500 €).

Pour les dépenses, il est à noter une quasi stabilité de l'enveloppe budgétaire allouée aux acquisitions et travaux par rapport au BP 2018, avec une répartition des crédits entre catégories qui diffèrent (*travaux de bâtiments en hausse, acquisitions foncières en baisse*). Toutefois, hors opérations sous mandats avec l'AME, la hausse des crédits alloués aux acquisitions et travaux s'élève en réalité à 78 500 € (au lieu de 26 500 €) due à l'équilibre des recettes.

La priorité est donnée aux opérations en cours et à celles dont les subventions ont été obtenues.

On peut les répartir en cinq catégories.

• **Les bâtiments pour 2 516 000 €uros (ROB : 2 500 000 €) :**

▪ Bât. Sportifs ( <i>Dojo Peintures, Stade porte local forage/reprofilage-drainage foot, clôtures/échelle/échangeurs piscine ...</i> )	72 000 €
▪ Bât. Scolaires ( <i>St.firm/Prim stores occultants, Cantine Goths ravalement façades, Site St Firmin étude aménagement</i> )	111 000 €
▪ Bât. ALSH/P.Enfance ( <i>44 000€ Peinture préau // 70 000€ Climatisation/Stores patio/meuble salle change</i> )	114 000 €
▪ Réhabilitation Ecole du Clos-Vinot Elémentaire ( <i>complément enveloppe</i> )	272 000 €
▪ Construction d'une Garderie périscolaire site du Clos-Vinot ( <i>complément enveloppe</i> )	815 000 €
▪ Construction d'une nouvelle cantine Viroy Elémentaire ( <i>complément enveloppe</i> )	394 000 €
▪ Réhabilitation Maison Mory ( <i>complément enveloppe</i> )	500 000 €
▪ Bât. Divers ( <i>80 000€ Hangar Pailleterie, 14 000€ STAT faux plafond/borne puisage, 3 500€ Placard Taraud</i> )	97 500 €
▪ Divers ( <i>64 000 € Etude qualité air, 72 000 € aménagement cimetière Bourg, 4 500 € Câblage informatique</i> )	140 500 €

• **La voirie pour 1 018 000 €uros, dont 18 000 €uros Part AME (ROB Hors AME : 1 000 000 €) :**

▪ Voiries nouvelles ( <i>Rond-point/parking Rue de la Fontaine dont AME 18 000 €</i> )	298 500 €
▪ Réfection de la voirie ( <i>Réfections ponctuelles</i> )	480 000 €
▪ Eclairage Public ( <i>Enveloppe affaiblisseurs de puissance, luminaires</i> )	60 000 €
▪ Défense Incendie ( <i>Enveloppe P.I.</i> )	30 000 €
▪ Enfouissement réseaux aériens ( <i>Participation Rue du Gros Moulin</i> )	61 500 €
▪ Travaux divers ( <i>Plans topographiques, déplacements compteurs Rue Peynault</i> )	52 000 €
▪ Parc des Terres Blanches ( <i>Réfection passerelles et clôture</i> )	36 000 €

• **Les travaux en régie pour 100 000 €uros (ROB : 100 000 €) :**

▪ Divers ( <i>10 000 € Plantations parking des Goths / Stade Clériceau / Centre de Loisirs Pailleterie, 6 000 € réaménagement allées cimetière du Bourg, 84 000 € enveloppe pour divers travaux</i> )	100 000 €
---	-----------

• **L'acquisition de matériel pour 244 000 €uros (ROB : 252 000 €) :**

▪ Education/Enfance ( <i>Mobiliers classes/bureaux, tableaux triptyques pour VPI, mobilier coins jeux, bancs...</i> )	24 500 €
▪ Sports ( <i>Monobrosse, sono fixe/mobile, aspirateur, programmeur arrosage, étagère, toboggan, tableau ...</i> )	13 900 €
▪ Culture ( <i>Port-folio/Flûtes/Contrebasse, écran plat/enceintes/interface multimédia, vidéoprojecteur, ...</i> )	49 300 €
▪ Matériel, logiciel informatique ( <i>Migration site internet, licences, «Oracle V11», tablettes, VPI, PC...</i> )	38 300 €
▪ Parc automobile ( <i>Camion benne chassis &lt;3,5T, remorques utilitaires plateau basculant/ 3,5T,</i> )	45 100 €
▪ Espaces verts ( <i>Echelle, pompe transfert carburant, désherbeurs thermique/à vapeur, débroussailluses, broyeur, ...</i> )	52 600 €
▪ STAT/Divers ( <i>Armoire jeunesse, mobilier courrier, aspirateur eau/poussières, matériels techniques et administratifs...</i> )	20 300 €

• **Les acquisitions de terrains pour 115 000 €uros (ROB : 115 000 €) :**

▪ Enveloppe pour acquisitions foncières ( <i>Terrains voiries Rues des Bruyères, Tuilerie, Goths, Vignes</i> )	6 000 €
▪ Enveloppe pour acquisitions foncières ( <i>Terrains nus Vallée du Loing, Rue de la Libération</i> )	9 000 €
▪ Enveloppe pour acquisitions foncières ( <i>Bâtiments : Réserves foncières</i> )	100 000 €

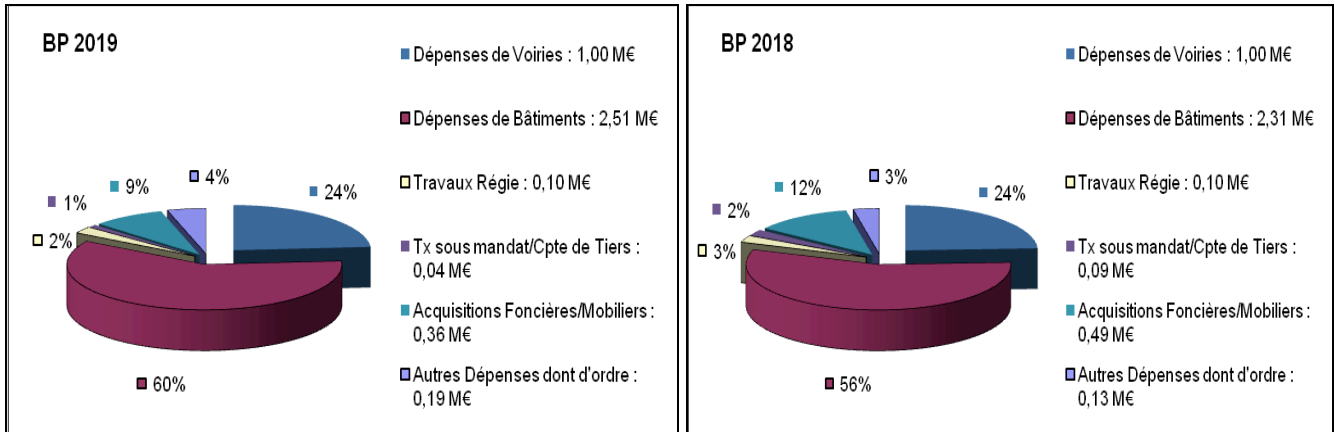
Les autres dépenses de la section d'investissement (hors « dette ») s'élèvent à 157 000 € et comprennent le reversement d'une quote-part de la Taxe d'Aménagement à l'AME pour 100 000 € dû principalement au « Village Automobiles » (contre 17 000 € en 2018), les travaux pour compte de tiers réalisés par la Ville dans le cadre d'une procédure d'urgence (20 000 €), des opérations d'ordre patrimoniales (32 000 €)...

Concernant l'« avance de trésorerie » de la CAF (*Construction Petite Enfance, Centre de Loisirs*), elle donne lieu à un remboursement annuel (*Taux zéro*) de 50 000 €uros, conformément au tableau ci-dessous :

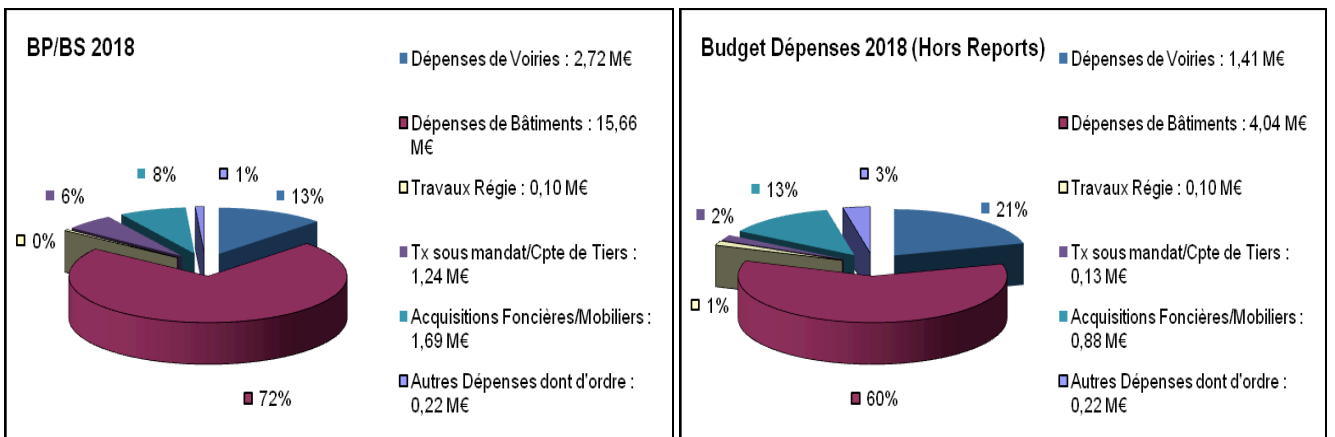
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	S/Total
Maison de la Petite Enfance	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	8 000			208 000
Centre de Loisirs				25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	200 000
Remboursement avance en capital	25 000	25 000	25 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	33 000	25 000	25 000	408 000

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	Total G.
Maison de la Petite Enfance												208 000
Centre de Loisirs	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	1 290	451 290
Remboursement avance en capital	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	1 290	659 290

A ce jour, il n'y a pas d'autre dossier en cours (Pour rappel, un dossier pour la construction d'une garderie au centre-bourg est envisagé).



Pour mémoire,



Pour mémoire, rappel des prévisions antérieures pour les investissements :

Enveloppe d'équipement	BP 2016	BP/BS 2016	BP 2017	BP/BS 2017	BP 2018	BP/BS 2018	Prévisionnel 2019
Recettes hors excédents (FCTVA, TA, Subventions, Prélèvement)	3,13 M€	3,86 M€	3,44 M€	4,05 M€	3,37 M€	3,41 M€	3,28 M€
Dépenses d'équipement (hors opérations sous mandat et reports)	3,80 M€	6,78 M€	4,04 M€	7,85 M€	3,90 M€	6,42 M€	3,97 M€

## **Conclusion :**

**Ce projet de Budget Primitif 2019 répond aux objectifs et intègre les principaux éléments présentés dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.**

**Il convient de rappeler que la Ville d'Amilly exerce depuis plusieurs années une gestion basée sur la rigueur et la vigilance au quotidien, permettant ainsi de contenir les dépenses et de respecter les engagements pris par les Elus pour ce mandat en cours, malgré des contraintes financières difficiles liées à la baisse des dotations (DGF).**

**Parmi ces engagements figurent :**

- le maintien des trois taux de la fiscalité locale ;**
- le soutien aux associations sans diminution des subventions ;**
- et le financement des investissements sans recours à l'emprunt.**

**Tout cela en répondant aux attentes des Amilloises et Amillois avec des services adaptés et des activités de qualité.**

*Avis favorable des membres de la Commission des Finances en date du 04 décembre 2018*

**Le Conseil Municipal a rendu un avis favorable, à l'unanimité (31 voix Pour) en séance du 12 Décembre 2018, sur le Budget Primitif 2019 de la Ville.**